

**DEL\_20240620\_13**  
**Extrait du registre**  
**Séance du 20 juin 2024**



**Département**  
**LOIRE-**  
**ATLANTIQUE**

**Arrondissement**  
**SAINT NAZAIRE**

**Centre Communal**  
**d'Action Sociale de**  
**TRIGNAC**

**DELIBERATION DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL**  
**D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt juin deux mille vingt-quatre,  
 Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni  
 au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la  
 présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à  
 domicile.

**Etaient présents** : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Dominique MAHE-VINCE, Eric  
 MEIGNEN, Germaine GLOTIN-GALLEN, Christian AUCLAIR,

**Etaient excusés** : Stéphanie BURNEL, David PELON, Nicolas PALLIER, Solène MERABET,  
 Raphaël MOUNIER

<b>Convocation</b>	<b>10 juin 2024</b>
<b>Nombre d'Administrateurs :</b>	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	6
Excusés :	5
Absents	0
Procurations :	3
Votants :	9

**Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Stéphanie BURNEL a donné son pouvoir à Madame FREMIENT Laurence
- Nicolas PALLIER a donné son pouvoir à Monsieur AUFORT Claude
- Solène MERABET a donné son pouvoir à Monsieur MEIGNEN Eric

**Secrétaire de Séance** : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement  
 en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

**ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX – THEMATIQUE APPROFONDISSEMENT**  
**Approbation et Autorisation de signature**

**Monsieur le Président expose**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et  
 intercommunaux d'action sociale ; Considérant que l'analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.)  
 est une obligation qui incombe au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) en  
 application du décret 95-262 du 6 mai 1995 ;

Vu la délibération N°AS\_20210318\_05 autorisant la signature de la convention pour le Groupement de prestations d'études : Analyse des besoins sociaux et études thématiques dans le domaine social ;

Considérant que cette fonction essentielle a été fixée par le Code de l'Action sociale et des familles, puisque c'est à partir d'elle que l'action sociale communale doit être conçue ;

Considérant que ce sont donc les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (C.C.A.S. et C.I.A.S.) qui ont été chargés de la réalisation de l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ;

Considérant que l'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire - ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5 du Code précité ;

Considérant que l'Analyse des Besoins Sociaux a été réalisée par la société COMPAS, conformément aux besoins exprimés par le C.C.A.S. ;

Considérant que l'ABS est un dispositif visant à concevoir un plan d'action social susceptible de répondre aux besoins de la population pour lequel le C.C.A.S. et/ou la Ville sont chargés de la mise en œuvre ;

Considérant que les résultats de l'ABS sont retranscrits dans un rapport complet afin d'envisager la concrétisation et la mise en œuvre des solutions imaginées sous forme de plan d'actions ;

Considérant la nécessité de choisir d'une analyse thématique approfondie parmi les enjeux repérés (mobilités des aînés et accès aux numérique) lors de la réalisation du diagnostic territorial panoramique ;

Vu l'enquête qui a été réalisée par le CCAS auprès des seniors via un questionnaire pour affiner les besoins des aînés ;

**Le conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

<b>Voix</b>	<b>9</b>
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

**Article 1 : PREND CONNAISSANCE ET PREND ACTE** du diagnostic territorial fait par la société Le COMPAS dans le cadre de l'analyse des Besoins Sociaux réalisée sur la commune.

**Article 2 : DECIDE** d'étudier la mobilité des aînés pour la thématique approfondissement, réalisée par le COMPAS.

**Article 3 : AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**Article 3 : DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 – Chapitre 011 – 617

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

Monsieur le Président ou son représentant  
Laurence FREMINET  
Vice-Présidente du CCAS

